

DMA / DFESMA / DSAA / BT

► DMA : Il s'agit du diplôme des métiers d'art

Il peut être réalisé en 2 ans après un bac ou un brevet des métiers d'art (BMA). Plusieurs spécialités préparent à des métiers traditionnels des arts.

► DFESMA : Il s'agit du Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art

- Nature du diplôme certificat d'école
- Niveau d'admission requis 3e
- Durée de la formation 3 ans
- Niveau terminal d'études bac ou équivalent

► DSAA : Il s'agit du Diplôme supérieur d'arts appliqués

Il peut être réalisé en 2 ans après un BTS ou un DMA (diplôme des métiers d'art), il permet d'accéder aux postes de création dans les domaines du design.

Spécialités gérées par le SIEC

DMA ET DSAA



DFESMA



BT ET BMA

